Rapport annuel 2017 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) **[1]**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) publie son rapport annuel : « Le bilan de l’année 2017 témoigne non seulement de l’ancrage des missions initiales – avec notamment la poursuite des efforts pour garantir l’équité territoriale et la pertinence des moyens alloués : nouveaux critères de répartition des financements des établissements et services médico-sociaux, révision des ordonnances Pathos, réforme de la tarification dans le secteur des personnes handicapées (projet Séraphin-PH) – mais aussi de la montée en puissance des missions issues de la loi ASV : accentuation de la mission d’information grand public avec l’élargissement du périmètre du portail Pour les personnes âgées au champ des résidences autonomie ; animation et premier bilan des conférences des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie. L’année 2017 est aussi une étape majeure du nouveau système d’information harmonisé des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). »
Consulter le rapport annuel (.pdf ; 5,75 Mo) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/rapport-annuel-2017-de-la-caisse-nationale-de-solidarit%C3%A9-pour-lautonomie-cnsa
[2] https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_18-06_rapport_annuel_2017_web.pdf